

M. Loïc Prud'homme. Nous sommes bien évidemment favorables à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Cependant, nous ne pouvons pas accorder pleinement notre confiance au Gouvernement quant à la détermination de ce plan par décret.

En effet, le 21 septembre, le Gouvernement auquel vous appartenez a donné sa bénédiction à l'entrée en vigueur anticipée du CETA, avant même qu'il ne soit ratifié par les parlements nationaux et alors que la commission d'évaluation de l'impact du CETA sur l'environnement et la santé a rendu un rapport accablant.

Il est quelque peu hypocrite de prétendre améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques alors que tous les records d'émissions de gaz à effet de serre seront battus par ce même traité, qui accentue le « déménagement du monde », et que les transports représentent déjà 15 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le PLF pour 2018 exclut toute taxe sur le kérosène aérien et exempte de taxe carbone les transporteurs routiers ainsi qu'un certain nombre d'entreprises.

Alors, monsieur le ministre, à cet instant — et parce que c'est sans doute ma dernière occasion de vous le dire — je tiens à préciser que j'ai beaucoup apprécié votre discours de présentation d'hier. Vous y avez notamment rapporté le propos de cette personne rappelant que lorsque les hommes sont passés de l'âge de pierre à l'âge de fer, c'était non pas parce qu'il n'y avait plus de pierres, mais parce que c'était mieux. Je me demande aujourd'hui si, de cet âge de fer, le Gouvernement ne nous entraîne pas vers l'âge « de faire » croire.

Mme la présidente. La parole est à M. Martial Saddier.

M. Martial Saddier. Cela ne vous surprendra pas, monsieur le ministre d'État, je soutiens cet article 7 dédié aux questions liées à la qualité de l'air. Il complète à mon sens utilement et intelligemment la loi issue du Grenelle de l'environnement qui a posé les bases de nouveaux enjeux, notamment à travers les plans de protection de l'atmosphère dits de nouvelle génération, sur la qualité de l'air.

Disons-le également à celles et ceux qui connaissent un peu moins ces sujets : cet article répond aussi à l'injonction du contentieux européen qui est en cours et à l'injonction plus récente du Conseil d'État invitant le Gouvernement de la République française à apporter des réponses précises au printemps prochain.

Au-delà de ces aspects juridiques, il correspond à un enjeu de santé publique puisqu'à l'heure où nous parlons, 48 % de la population française vit dans une zone géographique où la qualité de l'air mérite d'être améliorée ponctuellement et plus ou moins intensément.

Je soutiens bien évidemment tout ce qui permet d'arrêter des rendez-vous afin de fixer des caps.

M. Martial Saddier. On a tendance à se focaliser sur la question des transports, et notamment sur les émissions d'oxydes d'azote — NOx —, en oubliant les émissions de particules fines liées au chauffage, et notamment au chauffage résidentiel.

M. Xavier Breton. Tout à fait !

M. Vincent Descoeur. Voilà qui est clair ! Il fallait que ce soit dit !

M. Martial Saddier. Je vous invite d'ailleurs très modestement, mes chers collègues, puisque vous parlez souvent de la vallée de l'Arve dans cet hémicycle, à vous tourner vers les députés qui y sont nés, qui y vivent et qui sont attachés à ce territoire depuis plusieurs générations. Ils seront peut-être à même de vous éclairer sur les véritables sources d'émission de particules fines de la vallée de l'Arve. C'est un clin d'œil que je vous fais, puisqu'il en a été question cet après-midi pendant les questions au Gouvernement. Durant l'hiver, 80 % des émissions de particules fines de la vallée de l'Arve ne proviennent pas du transport, mais tout simplement du chauffage résidentiel, et plus particulièrement des cheminées au bois à foyer ouvert.

Ensemble, de manière transpartisane, nous avons mis en place le Fonds air bois — c'était une première —, puis le Fonds air industrie. Je suis très heureux que nous ayons fait cela ensemble, avec le soutien de plusieurs ministres, Mme Delphine Batho, ici présente, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, Mme Ségolène Royal, et vous, monsieur le ministre d'État, qui êtes venu la semaine dernière dans la vallée de l'Arve.

Cet article 7 doit être l'un des articles qui nous rassemble toutes et tous.
(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)

M. Vincent Descoeur. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Je voulais célébrer à mon tour, dans le prolongement des interventions de Jean-Luc Fugit et Martial Saddier, l'addition de nos intelligences collectives, .

La pollution de l'air est la troisième cause de mortalité en France, on ne le dira jamais assez.

Un député du groupe FI. Elle fait 48 000 morts par an !

M. Martial Saddier. J'ai très envie de parler, madame la présidente. À cette heure, il est trop tard pour rentrer en Haute-Savoie, alors autant faire durer le plaisir ! (*Sourires.*)

Monsieur le ministre d'État, mes chers collègues, nous avons déjà eu cette discussion en commission. Mes amendements concernent les zones qui sont soumises à des tensions particulières en matière de qualité de l'air. Elles ont été, à la suite du Grenelle II de l'environnement, clairement identifiées à travers des plans de protection de l'atmosphère — PPA. Leur nombre varie au gré des mises à jour mais, de tête, il me semble qu'il y en a trente-cinq ou trente-six dans notre pays, ce qui représente près de la moitié de la population, je le répète.

Ce sont des zones géographiques extrêmement vastes, au sein desquelles se déploie évidemment une activité économique, stimulée en grande partie par la puissance publique, l'État bien sûr, mais aussi les régions, les départements, les communes et les communautés de communes, qui procèdent continuellement à des appels d'offres publics au sein de ces PPA. Or il est de plus en plus difficile d'expliquer à nos concitoyens pourquoi, lors de ces appels d'offres publics, à prix équivalent et à clauses techniques équivalentes, les marchés publics sont attribués à des entreprises situées à plusieurs centaines de kilomètres...

M. Xavier Breton. Très juste !

M. Martial Saddier. ...et qui font faire plusieurs centaines de kilomètres à leurs salariés, à leurs véhicules utilitaires, légers ou pas, parfois à des engins de chantier extrêmement lourds, alors qu'on pourrait faire travailler une entreprise locale, ce qui permettrait de réduire les déplacements, et donc le bilan carbone.

M. Laurent Furst. Il faut réviser le code !

M. Martial Saddier. On me répond souvent que c'est déjà possible dans les appels d'offres publics, mais vous conviendrez, puisqu'il reste ici quelques députés qui ont été maires ou vice-présidents de département ou de région...

M. Laurent Furst. Voyons, c'est l'ancien monde !

M. Martial Saddier. ...que l'interprétation des services de Bercy et du Trésor public varie parfois d'un PPA à l'autre. Nous ferions mieux, une fois pour toutes, d'écrire clairement dans la loi...

M. Vincent Descoeur. Il faut l'écrire !

M. Martial Saddier. ...qu'à l'intérieur d'un PPA, il vaut mieux, à prix équivalent et à clauses techniques équivalentes, faire travailler des entreprises locales, dans le respect de l'environnement et pour une meilleure qualité de l'air. Les débats seraient définitivement clos. Tel est l'objet de cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Charles Colas-Roy, rapporteur. Monsieur le député, nous connaissons tous vos préoccupations quant à la pollution de l'air. D'autres députés, notamment de la majorité, y sont confrontés. Vous demandez que la priorité puisse être donnée aux critères environnementaux. Or, a priori, rien ne l'interdit dans la législation existante. Cette faculté existe, et il nous semble inutile de l'inscrire dans la loi.

Si vous pensez qu'il importe de préciser les choses,...

M. Vincent Descoeur. Oui !

M. Jean-Charles Colas-Roy, rapporteur. ...la circulaire interministérielle semble un outil plus adapté que la présente loi (« *Non !* » sur les bancs du groupe LR), qui vise, en la matière, à transposer une directive européenne. J'émet donc un avis défavorable.

M. Vincent Descoeur. Il faut l'inscrire dans la loi !

M. Fabien Di Filippo. C'est une mauvaise réponse !

M. Laurent Furst. Elle n'est pas juridiquement juste !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Lorsque je me rends dans les territoires, je n'entends jamais, d'un interlocuteur à l'autre, la même version sur le point de savoir ce que le code des marchés publics permet ou ne permet pas.

M. Fabien Di Filippo. Donc, il faut adopter l'amendement !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Tout le monde ne pouvant visiblement pas faire le même usage de ce code, il y a une nécessité évidente de clarification.

M. Xavier Breton. Oui, il faut clarifier !

M. Vincent Descoeur. Tout à fait !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. On me dit par ailleurs que ce code permet, en réalité, de faire beaucoup plus de choses qu'on ne peut l'imaginer. Selon moi, cette question relève davantage du niveau de la circulaire que de celui de la loi. (« Non ! » sur les bancs du groupe LR.)

M. Laurent Furst. La circulaire n'est pas normative !

M. Vincent Descoeur. On s'expose à des recours !

M. Fabien Di Filippo. Pour une fois que nous sommes d'accord !

M. Pierre-Henri Dumont. Nous défendons l'environnement et les entreprises françaises !

Mme la présidente. La parole est à M. Matthieu Orphelin.

M. Matthieu Orphelin. Il y a sûrement de nombreuses bonnes pratiques à partager sur ces questions. Il s'agit effectivement de changer les habitudes en matière d'achats publics, comme nous l'avons fait, par exemple, dans le domaine de la restauration, pour la rendre plus durable, ou dans celui du bâtiment et des travaux publics. Nous parvenons à prendre en compte les enjeux environnementaux dans les appels d'offres.

M. Laurent Furst. Quand on a été maire, on sait ce que c'est !

M. Matthieu Orphelin. Selon moi, nous pourrions peut-être tous nous accorder sur l'amendement suivant. Cette disposition nous permettra de faire le point sur les bonnes pratiques, ainsi que sur la manière de mieux les partager et de les généraliser.

M. Laurent Furst. C'est non pas une question pratique, mais une question de droit ! J'en ai l'expérience !

Mme la présidente. La parole est à M. Martial Saddier.

M. Martial Saddier. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, monsieur le ministre d'État, de ne pas avoir balayé le présent amendement d'un revers de main et d'avoir reconnu que des différences d'interprétation existaient selon les secteurs.

S'agissant de la circulaire que vous évoquez, nous nous heurtons à une difficulté : vous n'êtes pas le seul concerné dans cette affaire, monsieur le ministre d'État. Je le dis très sincèrement, sans flagornerie : si cette circulaire ne dépendait que de vous, je retirerais mon amendement.

M. Laurent Furst. Eh oui !

M. Martial Saddier. Forts de notre expérience, nous savons toutes et tous que cette circulaire ne dépend pas uniquement du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire : elle dépend aussi d'un certain ministère, petit et dépourvu d'influence au sein de la République française, dénommé Bercy !

M. Xavier Breton. Ah ! Bercy !

M. Martial Saddier. Pour un ministre de l'environnement, aussi puissant soit-il au sein d'un gouvernement, monsieur le ministre d'État, il n'est jamais simple d'obtenir une circulaire cosignée avec Bercy.

M. Xavier Breton. Surtout en ce moment !

M. Laurent Furst. Ce débat est hallucinant...

M. Martial Saddier. Pressentant la tournure que prendraient nos travaux, j'ai déposé un amendement de repli, le n° 51. J'espère qu'il obtiendra votre soutien. Symboliquement, je crois opportun de maintenir l'amendement n° 1. S'il est rejeté, ce ne sera pas très grave,...

M. Pierre-Henri Dumont. Si !

M. Martial Saddier. ...à moins que l'on en fasse une affaire d'État. Je suis prêt à le retirer si nous nous retrouvons sur l'amendement suivant, qui permettra de nous assurer qu'une suite sera donnée à nos débats.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. La proposition de notre collègue Martial Saddier est de bon sens : la circulaire risque de ne pas suffire. Les élus sont de bonne volonté ; il faudrait trouver les moyens de sécuriser leurs décisions.

M. Xavier Breton. Très bien !

M. Fabien Di Filippo. Bravo !

(L'amendement n° 1 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 51.

M. Martial Saddier. L'amendement précédent ayant été rejeté, ce que je peux à la limite comprendre compte tenu de l'état d'esprit dans lequel nous sommes à ce stade, je défends cet amendement de repli. Il consiste à vous aider, monsieur le ministre d'État, madame la présidente de la commission du développement durable, mes chers collègues, à veiller à ce que nos échanges ne restent pas lettre morte, si toutefois vous êtes convaincus par mes propos. Nous proposons que le Gouvernement remette au Parlement, dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, un rapport sur la réalité de la prise en compte des critères environnementaux lors de l'attribution des marchés publics. Si ce rapport conclut à l'absence de problème, nous en aurons au moins reçu la confirmation. Si, comme je le pense, tel n'est pas le cas, nous aurons l'occasion, d'ici à la fin de la législature, forts d'une majorité consensuelle, de préciser la loi, soit lors de l'examen d'un projet de loi de finances, soit en utilisant un autre véhicule législatif.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Charles Colas-Roy, rapporteur. Pour reprendre vos termes, monsieur le député, nous pouvons nous retrouver sur cet amendement. J'émetts donc un avis favorable. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe LR.)*

M. Fabien Di Filippo. Vous êtes toujours partant lorsqu'il s'agit d'un rapport !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Nous sommes totalement en phase sur un point au moins, monsieur le député : la commande publique est essentielle pour déployer notre stratégie en matière d'énergies renouvelables et développer l'économie bas-carbone. En outre, il est exact qu'une clarification est nécessaire. L'amendement précédent n'a pas été adopté, mais je suis favorable à celui-ci. Nous envisagerons les étapes ultérieures en fonction des conclusions du rapport.

Mme la présidente. La parole est à M. Martial Saddier.

M. Martial Saddier. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, monsieur le ministre d'État, de votre soutien, et je remercie par avance tous les collègues qui voudront bien voter cette demande de rapport. Tout en respectant l'indépendance des pouvoirs exécutif et législatif l'un par rapport à l'autre, je me permets de vous adresser un dernier appel, monsieur le ministre d'État : selon moi, il ne serait pas inutile d'associer les commissions du développement durable du Parlement à ce travail ; cela donnerait de la force au rapport du Gouvernement.

M. Vincent Descoeur. Excellent !

M. Xavier Breton. La présidente de la commission du développement durable est d'accord !

Mme Barbara Pompili, présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Oui, à titre personnel.

(L'amendement n° 51 est adopté.)

(Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et LR.)

M. Xavier Breton. Ça s'arrose !

Article 7 bis

Mme la présidente. La parole est à M. Martial Saddier, premier inscrit sur l'article.

M. Martial Saddier. À l'issue d'un travail commun de rédaction réalisé directement en commission, nous avons introduit dans le texte cet article 7 bis, qui réaffirme le rôle des plans de protection de l'atmosphère. Je vous remercie de l'avoir accepté, monsieur le ministre d'État, de même que je remercie la présidente de la commission du développement durable et le rapporteur de la patience dont ils ont fait preuve ce soir-là.

L'article 7 *bis* prévoit que, « dans le cadre d'un plan de protection de l'atmosphère, le représentant de l'État dans le département établit, en concertation avec les collectivités territoriales concernées, un plan d'action favorisant le recours aux énergies les moins émettrices de particules ».

Cette disposition très importante vise particulièrement le gaz naturel. Dans certaines zones, en effet, il n'y aura jamais d'éoliennes faute de vent, cela n'aurait pas de sens d'installer des panneaux solaires en raison des conditions géographiques et il n'est pas davantage possible de produire de l'hydroélectricité. Dès lors, s'il existe des problèmes d'émissions de particules fines causés notamment par le chauffage, c'est le gaz naturel qui peut réellement nous aider, pendant encore un siècle ou deux, dans l'attente d'une solution alternative, à relever le défi que représentent ces émissions.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Lassalle. (*« Ah ! » et applaudissements sur divers bancs.*)

M. Jean Lassalle. Monsieur le ministre d'État, j'ai l'honneur de pouvoir échanger pour la première fois avec vous à l'Assemblée nationale. Jusque-là, je vous connaissais davantage sous vos nom et prénom, Nicolas Hulot.

M. David Habib. C'est le même !

M. Jean Lassalle. Vous avez beaucoup de pugnacité et de mérite, car ce n'est pas facile (*Sourires et applaudissements sur quelques bancs*) : une telle personnalité qui entre dans un gouvernement et qui tient.

M. David Habib. Plus que Bayrou !

M. Jean Lassalle. Comme il me reste très exactement une minute et vingt secondes, je voudrais vous aider à ma manière. Je sais que nos combats sont communs depuis toujours, même si nous n'avons pas nécessairement trouvé les mots pour nous le dire. Grâce à vos relations et compte tenu des bonnes dispositions affichées par M. le Président de la République, il faut forcer les choses. C'est le moment où jamais : la France est à la croisée des chemins, sans parler de l'Europe, et le monde est totalement mondialisé. Si la France réussissait à franchir un cap décisif en matière d'énergie solaire — je sais que cela vous tient particulièrement à cœur —, nous prendrions un avantage crucial, comme nous avons pu le faire dans le passé. Il en va exactement de même pour la mer. La France est la fille aînée de l'Église, de l'Europe, mais aussi de la mer. Toutefois, nous ne pouvons malheureusement rien faire, parce que le pétrole nous a complètement corsetés et nous oblige à mener des guerres, que vous désapprouvez comme moi. Quant à l'uranium, il est implanté, malgré tous les dangers qu'il constitue.